



SOMMAIRE

Municipales

Vaux du Maire (suite)	2
Loi GeMAPI	3
Délibérations du Conseil municipal du 10/12/2018	4
Délibérations du Conseil municipal du 10/12/2018	5
Service National	6
Aide aux victimes	7
Police Nationale	8
C.A.D.A.L.	9
SMIFOM LOMBRIC	10
Médailles du Travail	11
Informations	12
Retour sur images	13

Associations

AVI	14
AVI	15
ASCV	16
Familles Rurales	17
Petites mains de Voisenon	18
Associations de Voisenon	19
Messes des Villages	20
Agenda	20
Vie Municipales/Infos pratiques	20



Madame le Député,
Madame la Sénatrice,
Madame et Monsieur
les Conseillers départe-
mentaux,
Monsieur le président
de la Communauté

d'agglomération,
Mesdames et Messieurs les représen-
tants des corps constitués de l'État,
Mesdames et Messieurs les responsa-
bles d'associations,
Mes chers collègues,
Chères voisenonaises et chers voise-
nonais,

Je souhaite la bienvenue à chacun
d'entre vous et je vous remercie de
votre présence.

Cette cérémonie, que mon équipe et
moi-même avons la joie de partager
avec vous, est un moment que j'affec-
tionne toujours autant.

Comme vous le savez, 2018 a été une
année particulièrement difficile pour
moi.

J'ai été victime d'un AVC au mois de
mars, ce qui m'a conduit à mettre entre
parenthèses mes fonctions pendant
quelques mois.

C'est avec beaucoup d'émotion que je
prends la parole devant vous ce soir
pour vous adresser mes plus sincères
remerciements pour votre soutien, vos
marques de sympathie et votre gentil-
lesse.

J'ai une pensée particulière pour ma
famille et surtout ma femme Monique

qui m'ont aidé dans cette difficile
épreuve.

Je remercie vivement mon premier
adjoint, Jackie QUERRIEN qui a assuré
mon intérim au pied levé et qui n'a pas
ménagé ses efforts pour continuer à
conduire nos travaux municipaux. Il
mérite nos applaudissements.

Je remercie l'équipe municipale pour
leur travail et leur bienveillance.

Je ne vais pas m'étendre sur mon cas
personnel mais je peux vous assurer
que je vais très bien.

Même si la parole peut s'avérer en-
core capricieuse, je peux vous dire
que j'ai les idées bien claires et bien
lucides.

Une année qui s'ouvre c'est comme les
pages d'un livre auquel on va découvrir
le prochain chapitre.

Permettez-moi de brièvement revenir
sur le chapitre que nous avons clos afin
de mieux ouvrir celui que nous allons
écrire ensemble cette année.

2018 a vu la création d'un espace de
jeux pour les enfants, qui était atten-
due depuis de nombreuses années. Il
est très apprécié.

Pour la sécurité des biens et des
personnes, nous avons réalisé d'im-
portants travaux de réfection dans
l'école et à la maison des associa-
tions au niveau des bâtiments.

Pour la voirie, dans le même registre,
nous avons réalisé des aménage-
ments visant à maîtriser le stationne-
ment et à ralentir la vitesse sur la rue
Grande.

Malgré des démarches administratives lourdes, la réfection des trottoirs du Hameau du Jard a débuté il y a quelques jours. Cette promesse a été suivie et tenue.

2018 a été une année de vigilance sur les différentes constructions dans notre village, comme promis. Nous avons eu, par ailleurs, la primeur de voir la création d'une nouvelle rue appelée « allée de la Ferme ».

Pour cette nouvelle année, nous poursuivrons avec détermination notre programme de sécurité des biens et des personnes avec :

- La mise en service de deux caméras de surveillance sur les parkings de la rue des Closeaux et de la place du 14 juillet.
- La réfection du chemin du Moulin sera programmée.
- La poursuite des études et le combat pour limiter la circulation.

Nous allons également investir dans deux panneaux d'informations numériques qui sont attendus. L'un sera installé en face de notre boulangerie, l'autre au carrefour de la Mairie.

En matière de numérique, Voisenon va également procéder à des économies d'énergie en revoyant l'éclairage de cette salle, en LED.

2019 sera la poursuite d'un projet d'envergure : celui de la construction de la halte routière à la sortie du village sur la RD 35 face au collège.

Le projet actuel a été le fruit d'une première rencontre entre le directeur monsieur REGNIER, la représentante de la fondation madame LARDET et moi-même.

Depuis, le projet avance en étroite collaboration avec l'Agglomération, le Département et la Région que je remercie de leur soutien et de leur concours.

Ce projet que le Président VOGEL a retenu, va permettre de désengorger une partie de notre village des 20 bus matin et 20 bus soir qui traversaient habituellement le centre.

J'en profite pour le remercier vivement de sa confiance et de son indéfectible soutien à Voisenon.

J'ai une amicale pensée pour tous les bénévoles de notre village. Nous avons une chance formidable d'avoir des associations aussi actives. Elles nous préparent beaucoup d'activités avec cœur et modestie.

Certains innoveront, d'autres inventeront et même certains prendront des risques qui méritent d'être encouragés

comme par exemple la poursuite d'un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Qu'elles en soient vivement remerciées et applaudies.

En ma qualité de Maire, je n'ai pas pour habitude de commenter les actions nationales mais je tiens à vous faire part de son sentiment.

Depuis plusieurs semaines, la France traverse une grave crise sociale.

N'ayant pas pour vocation à être partie prenante, je n'émettrai pas de jugement de valeur sur les attitudes des uns et des autres.

Si nous pouvons apporter notre concours au chemin de l'apaisement et de la réconciliation nationale, je le ferai.

J'ai une profonde reconnaissance pour toutes nos forces vives de la nation comme les pompiers, la police, l'armée, la gendarmerie et les hospitaliers qui œuvrent chaque jour pour améliorer notre quotidien.

Pour conclure, j'adresse mes remerciements à tous ceux qui œuvrent, tout au long de l'année, pour notre village.

J'adresse un message d'encouragements et de bienveillance à notre personnel municipal et à l'ensemble de notre équipe éducative pour le travail accompli.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une très belle année de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et vos proches.

Je vous remercie.

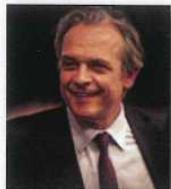
Je cède la parole à Monsieur Louis VOGEL, Président de l'agglomération qui veut vous dire quelques mots.

Bonne soirée !

Votre Maire,
Marc SAVINO



Seul le prononcé fait foi



INTERVIEW DE MONSIEUR LOUIS VOGEL,
Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine,
Maire de Melun.

Qu'est-ce qu'inclut la loi GEMAPI **concernant la commune de VOISENON** plus précisément ?

La CAMVS exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GeMAPI composée des missions suivantes : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'exercice de cette compétence n'implique pas une intervention systématique de la Communauté d'Agglomération mais nécessite la reconnaissance d'un intérêt général (notamment par la délivrance d'une déclaration d'intérêt général ou d'une urgence).

L'item 2° de la GeMAPI renvoie aux obligations d'entretien des cours d'eau qui incombent aux propriétaires riverains, définies à l'article L. 215-14 du Code de l'Environnement. La collectivité compétente doit réaliser les opérations d'entretien mentionnées dans l'article précité (enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ainsi que le curage lorsque celui-ci correspond à un entretien de cours d'eau) lorsque les propriétaires riverains sont défaillants. Les propriétaires concernés par les obligations d'entretien sont les propriétaires privés mais également les propriétaires publics sur les cours d'eau domaniaux. L'intervention de la collectivité au titre de cet item a pour objet de veiller au bon écoulement des cours d'eau et éviter tout débordement dû à un défaut d'entretien. L'exercice de cette compétence implique la délivrance d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ou, s'il y a urgence, une intervention de la collectivité en application de l'article L. 215-15 C. env.

L'item 5° de la compétence GeMAPI implique pour l'EPCI d'exploiter des ouvrages de prévention des inondations, qu'il s'agisse des ouvrages dédiés à cette mission (les digues) ou d'ouvrages qui contribuent à prévenir des inondations (barrages, remblais par exemple).

L'item 8° de la GeMAPI renvoie, d'une part, aux opérations de restauration des cours d'eau qui comprennent notamment le rattrapage de cours d'eau, notamment par curage, réalisés dans le cadre d'opérations groupées d'entretien des cours d'eau.

La CAMVS assure l'exercice de la compétence pour l'année 2018. A partir du 1er janvier 2019, les items de la GeMAPI sont confiés au Syndicat mixte des Quatre Vallées de la Brie pour la commune de Voisenon.

Suite à la nouvelle loi GEMAPI, à quelle fréquence sera entretenu le ru à Voisenon par la Communauté d'Agglomération ?

Comme je le précisais plus haut, bien que l'item 2° de la GeMAPI renvoie aux obligations d'entretien des cours d'eau qui incombent aux propriétaires riverains et l'item 8° renvoie, d'une part, aux opérations de restauration des cours d'eau qui comprennent notamment le rattrapage de cours d'eau, notamment par curage, réalisés dans le cadre d'opérations groupées d'entretien des cours d'eau, la prise de compétence des intercommunalités n'entraîne pas de facto une intervention de la communauté. Les propriétaires restent responsables et compétents pour l'entretien de leur propriété.

La CAMVS n'a donc pas pour vocation, dans le cadre de l'exercice de sa compétence GeMAPI, à intervenir pour l'entretien du ru du Jard ou plan d'eau, en l'absence de Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Sans l'outil de la DIG, l'intercommunalité n'est pas en capacité légale d'agir sur le cours d'eau. A ce stade Melun Val de Seine ne répond à aucun des deux motifs. Nous n'avons donc pas la légitimité pour intervenir, au risque de créer un précédent. Il appartient donc aux propriétaires d'assurer l'entretien du ru du Jard.

Sur le passage du ru, il y a des petits étangs dont l'un situé dans l'abbaye du Jard actuellement propriété de l'association des Paralysés de France : seront-ils nettoyés par la Communauté d'agglomération ?

Comme vu précédemment, la prise de compétence n'entraîne pas de dessaisissement des propriétaires. Ainsi c'est aux propriétaires privés d'assurer l'entretien de l'étang situé dans l'abbaye.

Pour ce qui est des autres étangs, ils peuvent être entretenus dans le cadre de la compétence GEMAPI, dès lors que leur gestion est intégrée au bassin versant. Pour l'heure, ce n'est pas avéré, les propriétaires privés doivent donc en assurer l'entretien.



Extraits **Délibérations** du conseil **municipal** du 10 décembre 2018

◆ **Approbation du compte rendu de la réunion du 11 septembre 2018**

Le procès-verbal sera proposé au prochain conseil municipal.
Mme PIGNATELLI informe que le procès-verbal n'a pas été finalisé.

◆ **Approbation de la convention relative à la collecte des déchets industriels assimilés à des déchets ménagers pour 2018 auprès du SMITOM-LOMBRIC**

Cette convention a un effet rétroactif en date du 1^{er} janvier 2018.
Après une mise à jour, la redevance spéciale passera de 269 75 € à 1 276 08 €, soit une augmentation de 1 006 51 €. Le conseil municipal, accepte par 1 **ABSTENTION**, 14 voix **POUR** cette convention avec le SMITOM-LOMBRIC et autorise Monsieur le maire à signer cette convention

◆ **Renouvellement d'adhésion, pour 2019, au service de médecine préventive**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention entre le centre de gestion et la commune de Voisenon pour le service de médecine professionnelle et préventive et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à compter du 1^{er} janvier 2019.

◆ **Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**

Le Conseil municipal de la commune de Voisenon décide par 1 **ABSTENTION** et 14 voix **POUR** accepte la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

◆ **Mise en place de la protection fonctionnelle
Sur proposition de Monsieur le Maire,**

VU la demande de Monsieur Jacques LÉLOUP à bénéficier de cette protection dans la mesure où deux citations directes ont été déposées auprès du Tribunal correctionnel de Melun ;

CONSIDÉRANT la mise en place de cette protection fonctionnelle n'est pas justifiée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin secret, par 4 voix **POUR**, 9 voix **CONTRE** et 1 **ABSTENTION** n'accorde pas la demande de protection fonctionnelle à Monsieur Jacques LÉLOUP.

◆ **Dénomination et numérotation de voies du lotissement « Le Clos du Jard »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix **POUR** et 3 **ABSTENTIONS**, le conseil municipal décide d'attribuer le nom de : allée de la Ferme à la voie du lotissement situé entre la rue des Closeaux et la rue du Château.

◆ **Modification des statuts du SDESM**

Vu la délibération n° 2018-56 du syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts du SDESM ci-dessus.

◆ **Travaux concernant le réseau d'éclairage public**

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux et les modalités financières, délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue des Cornes et rue du Château et demande au SDESM de lancer les études et les travaux sur le réseau d'éclairage public des rues :

Chemin des Cornes	remplacement d'un candélabre avec Lanterne	TTC 1 740 40 €
Rue du château	renovation de 5 mats résidentiels	TTC 5 286 60 €
Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à		TTC 7 027 00 €

Une fois les travaux exécutés, le SDESM reversera à la commune la somme de :

- 725 00 € pour le chemin des Cornes
- 1 750 00 € pour la rue du Château

« Tous les comptes rendus du conseil municipal sont consultables en mairie »



◆ **Approbation de la convention constitutive groupement de commandes**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VOISENON d'adhérer à un groupement de commandes de diagnostics liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie, Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) et le Syndicat d'énergie des Yvelines (SEY78) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie et autorise le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

◆ **Approbation des montants définitifs des attributions de compensations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas approuver par délibération concordante les montants définitifs des attributions de compensations prévus dans le rapport de la CLETC du 6 septembre 2018. Il fait remarquer que les chiffres ont été modifiés suite à la réunion du 6 septembre 2018 et souhaite que le montant des charges transférables soit calculé au prorata du mètre linéaire et non par rapport aux comptes administratifs des exercices qui précèdent ce transfert.

◆ **Rapport d'activités SPL**

Vu le rapport annuel en date du 22 août 2018 à l'attention du Conseil Municipal de la Commune de VOISENON qui est soumis par Madame BOUFFECHOUX Laurence membre de l'assemblée spéciale de la SPL ;

Madame BOUFFECHOUX Laurence rappelle que la SPL rencontre des difficultés car des opérations sont programmées depuis plusieurs années et n'arrivent pas se concrétiser. Les seuls dossiers qui ont été réalisés concernent les communes de Melun et Dammarie les Lys. Sur le fond, l'activité de la SPL est saine mais rencontre des difficultés techniques.

Mme BOUFFECHOUX Laurence précise qu'en sa qualité de représentant de la Commune de VOISENON au sein de l'assemblée spéciale de la SPL, il lui revient de présenter le rapport relatant, notamment, l'activité de la SPL au titre des exercices 2016 et 2017.

Après cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de VOISENON décide de se prononcer favorablement sur le rapport de son mandataire au sein de l'assemblée spéciale de la SPL, relatif à l'activité de la SPL, au titre des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

◆ **Remboursement frais de lunettes d'un agent communal**

Le 11 septembre 2018, un agent communal, lors de travaux pour la commune et pendant ses horaires de travail, a cassé ses lunettes de vue.

Le conseil municipal, par 3 **ABSTENTIONS** et 12 voix **POUR** accepte de prendre en charge la somme de 347 93 € qui sera versée à Monsieur VANIER Franck et autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches auprès de la compagnie d'assurance AXA pour le remboursement de l'autre moitié.

◆ **Décisions modificatives budgétaires**

Il conviendrait d'effectuer une décision modificative afin de mandater en totalité les emprunts pour 2018.

Le conseil municipal par 8 **ABSTENTIONS** et 7 voix **POUR** refuse la décision modificative.

◆ **Vœux du conseil municipal sur la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

Les Communautés d'agglomération comme celle dont la commune de Voisenon dépend, à savoir Melun Val-de-Seine, ont des compétences obligatoires en matière de développement économique: actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales à savoir :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Les références à l'intérêt communautaire ont été supprimées.

Seul le soutien aux activités commerciales nécessite une définition de l'intérêt communautaire. Cela relève de la compétence du Conseil communautaire.

Pour autant, Voisenon est le seul village du nord de la Communauté d'agglomération à avoir un tissu de commerce de proximité structuré : une boulangerie, deux restaurants et un salon de coiffure.

Voisenon abrite également d'autres activités commerciales qui ont des lieux publics d'exposition.

Le Conseil municipal de Voisenon estime que la commune connaît mieux les intérêts de proximité de ses commerçants et que, par conséquent, il conviendrait que celle-ci en conserve la compétence.

Afin de soutenir le commerce de proximité, le Conseil municipal de Voisenon émet le vœu que l'intérêt communautaire de la compétence « soutien aux activités commerciales » reste au niveau communal par 10 voix **POUR**, 3 voix **CONTRE** et 2 **ABSTENTIONS**.

« Tous les comptes rendus du conseil municipal sont consultables en mairie »



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



INFO SERVICE NATIONAL

Lettre d'information du centre du service national de Paris.



Nos échanges d'informations, maintenant c'est en ligne !

Le programme  offre aux jeunes Français, filles et garçons âgés de 16 à 25 ans, concernés par la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), un ensemble de services dématérialisés permettant d'effectuer en ligne toutes les démarches en lien avec l'organisation de cette journée. Toutefois, selon le cas, ces délais sont à prévoir :

1/ JE SUIS RECENSE(E) MAIS JE N'AI PAS ENCORE DE COMPTE

Je suis recensé(e) mais je n'ai pas de compte

Je renseigne mon identité défense et je le connais

Je sais mes données personnelles

Je coche la vérification Captcha de sécurité

J'indique mon adresse de messagerie

JE REÇOIS ALORS UN LIEN D'ACTIVATION DANS MA MESSAGERIE ET CHOISIS UN MOT DE PASSE

A valider sous 72H

ou

2/ JE NE SUIS PAS RECENSE(E)

Je ne suis pas recensé(e)

JE SUIS DIRIGÉ(E) SUR LE SITE DE RECENSEMENT DE SERVICE-PUBLIC.FR

Recensement en ligne (ou recensement à l'étranger)

J'EFFECTUE MON RECENSEMENT EN LIGNE OU BIEN JE M'INFORME DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU RECENSEMENT AUPRÈS DE LA MAIRIE (SI DOMICILE EN FRANCE) OU AUPRÈS DES AUTORITÉS DIPLOMATIQUES (SI DOMICILE À L'ÉTRANGER)

Un délai administratif est nécessaire pour la prise en compte de votre recensement. Avant de créer votre compte sur majdc.fr prenez contacte avec le CSN de votre résidence.

csn-paris.jdc.fct@intradef.gouv.fr

PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

116 006 : le nouveau numéro d'aide aux victimes

Publié le 06 décembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Victimes d'un chauffard, d'une escroquerie sur internet, de propos racistes, de violence... Appelez le 116 006, le nouveau numéro d'aide aux victimes, gratuit et ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h. Cette porte d'entrée unique pour toutes les victimes, proches et témoins directs remplace l'ancien « 08Victimes ».

Cette plateforme téléphonique s'adresse aux victimes d'infractions (vols, agressions...) mais aussi aux victimes d'accidents de la route, d'événements collectifs, d'attentats ou de catastrophes naturelles.

Dans le respect de l'anonymat de l'appelant, ce dispositif écoute et dirige les victimes vers les réseaux associatifs d'aide aux victimes et les services spécialisés.

Ce service est également accessible aux Français de l'étranger au 00 33 1 80 52 33 76.

➔ À savoir :

France Victimes met également à disposition du public un courriel : victimes@france-victimes.fr

Où s'informer ?

- **116 006 - Numéro d'aide aux victimes**

Écoute, informe et conseille les victimes d'infractions ainsi que leurs proches.

Par téléphone

116 006

(appel gratuit)

Ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h

Le service est également accessible en composant le **+33 (0)1 80 52 33 76**

(numéro gratuit, appel et service)

Par courriel

victimes@france-victimes.fr



NOTRE VOCATION, C'EST VOUS !

NE SOYEZ PAS VICTIME DE VOTRE IMPRUDENCE

Même équipées d'un système d'alarme, les voitures résistent assez peu à ce type de **vol d'opportunité**, toutefois quelques conseils simples à appliquer peuvent les empêcher:

- **Verrouillez systématiquement votre véhicule et fermez les vitres, même pour un arrêt de courte durée.**
- **Ne laissez jamais vos clés de contact sur le démarreur ou dans le véhicule.**
- **Si vous devez décharger des marchandises, ne laissez pas votre coffre ouvert sans surveillance.**
- **Ne laissez aucun objet ou document de valeur visible depuis l'extérieur.**
(dont les documents nécessaires à la conduite : permis, carte grise, attestation d'assurance ...)
- **Ne considérez pas le coffre ou la boîte à gant de votre véhicule comme un lieu sûr de protection de vos objets et équipements de valeur.**
- **Évitez de stationner votre véhicule dans un endroit isolé ou mal éclairé.**
- **Signalez tout fait suspect en composant le 17 ou le 112.**

**Commissariat Central de Melun Val de Seine
51 rue du Général De Gaulle
77000 MELUN**

Tél: 01 60 56 67 77

*LA SÉCURITÉ EST NOTRE MÉTIER, MAIS LA SÉCURITÉ
EST AUSSI L'AFFAIRE DE TOUS*



Caisse départementale d'aide au logement C.A.D.A.L.

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts:

→ L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.

→ Est appliqué le barème des ressources: ☞

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRÊTS

→ CONSTRUCTION et ACQUISITION : prêts de 10 000 €

→ AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Taux d'intervention jusqu'à 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, ou du reste à charge après les subventions, prêts plafonnés à 10 000 €.

TAUX D'INTERÊT

→ 2 %

DURÉE DE REMBOURSEMENT

→ 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :
C.A.D.A.L
Hôtel du département
CS 50377
77010 MELUN cedex

Bureaux :
C.A.D.A.L
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

Coordonnées :
01 60 65 94 88
01 64 87 95 07
contact@cadal77.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>

Journée Portes Ouvertes 2019

Date de publication : 05/02/2019

« À RÉAU : samedi 1er juin 2019 »



Le **SMITOM-LOMBRIC** vous ouvre les portes de ses installations de traitement des déchets ménagers sur son site de Réau exceptionnellement cette année !

L'entrée est gratuite. Venez découvrir toutes nos animations le samedi 1^{er} juin 2019 de 10h à 17h.

Cette année :



Demandez votre compost gratuit et plein d'astuces pour jardiner malin !



VILLAGE D'ENFANTS

Les enfants sont de nouveau mis à l'honneur : tout un village leur est consacré et la mascotte du Lombric sera présente pour les guider. Venez jardiner au stand potager, jouer à la pêche aux canettes pour tenter de gagner de nombreux cadeaux ou encore participer aux ateliers d'arts créatifs et visitez le stand sur le recyclage tout au long de la journée !



Au programme : créations, découvertes, stand photos et amusement garantis !

VITTORIO LEONARDO

Rencontrez le dessinateur du Lombric, et profitez-en pour lui demander une petite dédicace ...

Le public pourra découvrir la plateforme de compostage des déchets verts, le quai de transfert et la déchèterie de Réau ! Il pourra également poser toutes ses questions aux professionnels présents ce jour, et repartir avec de nombreux conseils pour réduire ses déchets. Participez au grand quiz de la journée pour tenter de gagner de beaux cadeaux. Les composteurs vendus à moitié prix (selon son lieu d'habitation) sont toujours de rigueur. Distribution gratuite de compost et des astuces pour jardiner malin !

Enfin, comme chaque année, les visiteurs pourront se restaurer avec une crêpe et une boisson offertes par personne. Comme l'an dernier, un food truck sera à disposition des visiteurs qui souhaitent s'offrir un repas sur place.

Venez nombreux, nous sommes impatients de vous rencontrer !

MEDAILLES DU TRAVAIL

La médaille d'honneur du travail ARGENT (20ans) est décernée à :

Madame BUGLIANI Carine
10, Lot Les Chaumières

Monsieur FAURE Thierry
1, rue des Oliviers

Monsieur GUEGAN Stéphane
1, rue du Gué du Jard

La médaille d'honneur du travail VERMEIL (30ans) est décernée à :

Madame MINACA-MULDER Carine (original retiré le 30/07/2018)
11, Clos de la Noyerie

Monsieur BENARD Jacky
11, Allée des Bleuets

Monsieur BRIAN Hervé (original retiré le 26/09/2018)
3, rue des Longs Réages

Monsieur LORILLEUX Rémy (original retiré le 05/11/2018)
17, rue des Oliviers

Monsieur ROLAND Eric
18, rue des Fontaines

La médaille d'honneur du travail OR (35 ans) est décernée à :

Madame LISANTI Cengina (original retiré le 12/02/2018)
34, rue du Gué du Jard

Monsieur BRIAN Hervé (original retiré le 26/09/2018)

3, rue des Longs Réages

Monsieur DELAQUAIZE Laurent
7, rue du Château

Monsieur FALCONE Salvatore (original retiré le 23/01/2017)

35, rue Grande

Monsieur MASSOT Gilles
33, Bis rue des Ecoles

Monsieur PLESNIK Pascal (original retiré le 20/03/2017)
45, rue Grande

La médaille d'honneur du travail GRAND OR (40 ans) est décernée à :

Madame FONTANARI Thérèse
25, rue des Ecoles

Madame GAREAU Eueltyne
21, rue du Gué du Jard

Madame GUILLOUX Sylvie (original retiré le 13/07/2018) Abs excusée
3, rue de la Ronce Fleurie

Madame LE NY-BERTERAUT Françoise
19, rue des Closeaux

Madame TROUBLE Maryse
20, les Chaumières

Monsieur COLONNA Gilles (original retiré le 25/04/2018)
9, allée des Bleuets

MEDAILLES DU TRAVAIL



CEREMONIE DE REMISE DES MEDAILLES DU TRAVAIL AUX VOISENONAIS

Le 17 novembre 2018 à 11 h 00, salle du Mille-Club, s'est tenue en présence de Madame Aude LUQUET, députée de Seine-et-Marne et Madame Nathalie BEAULNES-SERENI, conseillère départementale, la cérémonie de remise des médailles du travail à plusieurs voisenonais récompensés pour de nombreuses années consacrées à leurs professions respectives.

Les personnes absentes le 17 novembre, peuvent retirer leur diplôme et leur médaille en Mairie. Félicitations aux récipiendaires dont les noms suivent.



Le Maire et les élus présents ont également souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune et notamment à Monsieur Fabrice LOC, fabricant de prothèses auditives : du simple bouchon d'oreille sur mesure qui protège des nuisances sonores à la réalisation de prothèses sophistiquées sur prescription médicale, grâce à sa société INOV'EMBOUT. (inovembout@gmail.com - Tél. : 07 69 44 87 75)

INFORMATIONS

Vous pourrez consulter à l'accueil de la Mairie, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale IOTA loi sur l'eau présentée par la SIAAP concernant le périmètre d'épandage, en Seine-et-Marne, des boues et composts de boues de l'usine Seine aval d'Achères (Yvelines). Conformément aux dispositions de l'article R 123-21 du code de l'environnement, ce document restera à votre disposition jusqu'au 24 octobre 2019.

L'Agglomération Melun Val de Seine a décidé de participer à la réhabilitation de la salle du Mille-Club à hauteur de 8 525,34 € représentant 50% du montant HT des travaux pour :

- le remplacement des dalles de faux plafond,
- les travaux de ventilation/chauffage,
- le remplacement des néons par des LED,
- l'aménagement du parvis à l'entrée du Mille-Club.

Il n'est pas trop tard pour signer la pétition de soutien à la municipalité de RUBELLES dans son refus d'implantation d'une maison d'arrêt sur son territoire. Ce document est encore disponible en mairie de Rubelles ou sur le site Internet de cette commune.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Publié le 12 décembre 2018 - Direction de l'information légale administrative (Premier ministre)



Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Pour vous inscrire, trois solutions :

- en utilisant le **service en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le **formulaire de demande d'inscription** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le **formulaire de demande d'inscription** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.

➔ À savoir :

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les **listes électorales complémentaires** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>).

RETOUR SUR IMAGES

Repas d'automne des anciens avec visite amicale de Madame LUQUET, députée de Seine-et-Marne,
le 14 octobre.



Très belle cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 en présence de Madame BEAULNES-SERENI, conseillère départementale.



Inauguration de l'aire de jeux, en présence d'enfants
le 17 novembre.



Spectacle de Noël des enfants,
le 16 décembre.



Les rois et reines d'un jour ont partagé la galette avec les voisenonais présents en
ce 20 janvier 2019.





Dans le cadre du centenaire de l'armistice

L'association AVI PATRIMOINE a mis à l'honneur Les Poilus de Voisenon inscrits sur Le Monument aux morts.

Le centenaire de l'Armistice, un évènement particulier pour rendre hommage à Daniel James qui est à l'origine de cette exposition. Il était passionné par l'histoire locale et passionné par l'histoire des hommes avec un grand H qui sont par leur vécu, le patrimoine d'humanité de ce village. Il s'est investi dans cette recherche, pour retrouver des éléments de leur naissance, de leur métier, de leur situation familiale, des détails de leur corps d'armée et de leur décès. Il a présenté cette exposition le 11 Novembre 1998 pour les 80 ans de l'armistice.

Dans le cadre des célébrations du centenaire de l'armistice, cette exposition revêt une autre dimension. Elle s'intègre dans tous les évènements culturels, pédagogiques, artistiques qui ont le même but : honorer les Poilus, mais aussi les femmes, les familles, les victimes de toutes les nationalités qui ont subi ce conflit et pour que ce devoir de mémoire engendre un avenir de paix.

Merci aux personnes qui ont enrichi cette exposition de leurs livres et documents personnels.

Claudine CARÉ

L'association AVI Patrimoine vous invite

Samedi 11 Mai

Au grand lavoir de Voisenon

Toutes les heures, de 14h/15h/16h/17h

Représentations (40 minutes de spectacle
mêlant théâtre et quelques chansons)

Un spectacle de La Compagnie du Proscénium
de Saint Fargeau/Ponthierry

Il y a là, la bigote, la militante, la femme légère, la « mère la morale », mes vieilles, les petites jeunes sans cervelle, l'étrangère... Toutes se retrouvent au lavoir en ce début de XXe siècle pour laver leur linge sale, mais aussi pour partager leurs histoires de vie, de cœur, de famille ou de voisinage.



La placette du hameau du Jard s'embellit !

L'initiative locale visant à faire disparaître les chenilles processionnaires est quasiment achevée après l'abattage des branches des pins, réalisé par une entreprise démarchée par la mairie.

Sur les troncs, « des volatiles inédits et l'ami des oiseaux » sont apparus réalisés par Alain Michot passionné de sculptures sur bois.

La touche finale, après ponçage, sera donnée au printemps par un vernis protecteur donnant ainsi à l'ensemble, un lieu où il fait bon se rencontrer en attendant que la marelle renaisse sur un revêtement remis en état...

J-F Caré et le groupe de bénévoles





ASCV INFO



BILAN CONCOURS AMICALE DE BELOTE

Organisé par l'A.S.C.V.
au Mille-Club de Voisenon
Samedi 9 février 2019 à 18 h 00

Déroulement :

- Accueil des joueurs à 18 h 00 précises.
- Changement de partenaires à l'issue de chacune des 5 manches par tirage au sort.
- **Après Les 2 premières manches, le dîner :**
Apéritif - Choucroute - Salade - Fromage - Dessert - Boisson - Café.

CARTON PLEIN !!! 60 joueurs, du jamais vu, et 12 joueurs de jeux de société... MERCI à vous tous, bénévoles, sponsors et participants) ce fut une belle soirée, riche en échanges et convivialité.



TOURNOI DE PETANQUE

Notez dès à présent la date du dimanche 2 juin 2019



RANDONNÉE

Samedi 16 mars : une partie du circuit des 25 bosses
Dimanche 14 avril : la Rando départementale des Trois Châteaux se met au vert

Encore des places dans certains cours, n'hésitez pas à nous contacter...

MARDI	Cours avec Céline	JEUDI
ASCV	Piedra Deluna	ASCV
VOISENON	Diplômée d'Etat	VOISENON
<i>Jazz Danse Technique Energique mixant danses latines, africaines contemporaines, orientales, ... avec des nuances et des expressions</i>	<i>Pilates Au sol pour le renforcement des muscles profonds, l'amélioration de la posture, l'assouplissement articulaire, pour un entretien, une amélioration ou une restauration des fonctions physiques.</i>	<i>Yoga Découverte, pratique dans l'objectif de la maîtrise du souffle des postures pour la concentration et la détente pour le Hatha Yoga</i>
<i>Street Jazz inspirée du jazz, mélangée au hip hop ludique et cardio</i>	<i>Classique Placement souplesse Pour lier des mouvements gracieux et lyrique</i>	<i>Zumba Méthode de fitness inspirée de différentes Danses latino-américaines.</i>
17h-18H Eveil Initiation JAZZ		17H30-18H30 CLASSIQUE DEBUTANT
18H-19H JAZZ 1		18H30-19H30 Initiation Arts du CIRQUE
19H-20H STREET-JAZZ Ado - Adultes	<i>Arts du Cirque Initiation aux Jonglages, acrobaties, équilibres, accessoires, apprentissage et gestion de la création de numéro</i>	19H30-20H30 YOGA
20H-21H Pilates*	<i>expressions et dictions pour faire clown</i>	20H30-21H30 ZUMBA
20H30-21H30 ZUMBA		



Tous les membres de l'A.S.C.V. se joignent à moi pour vous vous inviter à nous retrouver pour le

Gala de Danse de l' ASCV

Le vendredi 28 juin 2019

MILLE CLUB DE VOISENON
À 20 h 30

Contact :
Sophie MERCIER 06 27 75 06 87



Merci également à la CAF77, au Département, à la Fédération Familles Rurales Ile-de-France et à la Municipalité pour le soutien à nos activités et animations.

Retrouvez toutes nos activités sur notre page facebook Familles Rurales Voisenon ou sur notre site internet frv.fr



FAMILLES RURALES VOISENON
 association loi 1901, affiliée au mouvement national Familles Rurales
 17 rue des Ecoles 77950 VOISENON
 nous appeler : 09 50 13 49 89
 nous écrire : secretariat@frvoisenon.net

NOS HORAIRES D'ACCUEIL

lundi : 9h à 12h
 mardi : 15h à 18h
 mercredi : 17h à 20h
 vendredi : 11h à 14h

Nous sommes Point numérique CAF



À la demande de Magalie

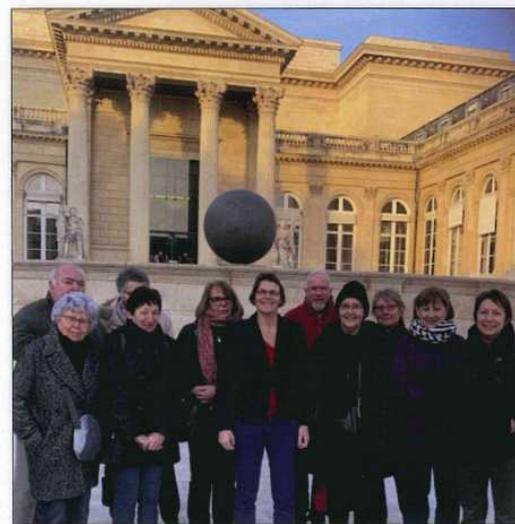
Animatrice à la Maison de Retraite de Rubelles, l'atelier « Les Petites Mains de Voisenon » a confectionné des sacs fourre-tout pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer hébergées dans cet établissement.

C'est l'illustration d'un des nombreux ouvrages réalisés par cet atelier.

Comme chaque année, l'association a réuni 22 personnes le 16 février pour un quilting bee. L'ouvrage à confectionner était un set de table.

De plus, cette association s'est inscrite à « Tricoter Cœur » pour tricoter de la layette destinée aux nouveaux nés prématurés et des enfants nés sous X ou des mamans seules.
Merci à toutes celles qui ont participé à cette opération.

Le mercredi 13 février, un groupe de 11 voisenonais a été invité par la députée de notre circonscription, Madame Aude LUQUET, à assister à l'Assemblée Nationale aux questions au Gouvernement.



Comité de Parrainage des Anciens

Président : Alain LAMBERT

- Tél. : 01 60 68 59 47
- l.voisenon@yahoo.com

Amicale des Anciens Combattants

Président : Alain LAMBERT

- Tél. : 01 60 68 59 47
- l.voisenon@yahoo.com

A.S.V Association Sportive de Voisenon

Président : Christophe THERY

- christophe.thery0520@orange.fr

Association Familles Rurales

Président : Bernard SOHIER

- Tél. : 09 50 13 49 89
- secretariat@frvoisenon.net

A.S.C.V Association Sportive et Culturelle de Voisenon

Présidente : Sophie MERCIER

- Tél. : 01 64 38 37 96 - 06 23 90 03 63
- sophie.ortel@dbmail.com

A.V.I Association Voisenon Information Patrimoine et Histoires Locales

Présidente : Claudine CARÉ

- claudine.care-voi@orange.fr

A.D.P.E.V.M Association des Parents d'élèves Voisenon - Montereau sur le Jard

Présidente : Maryse PISZEZ

- contact : adpevm@gmail.com

L'ORANGERIE Association de Gestion de la Chapelle Saint Jean-Baptiste

Président : Félix LUNA

- luna.mado@gmail.com

A.D.S.V Association Sauvegarde de Voisenon

Présidente : Florence LAZAROV

- adsvoisenon@orange.fr

A.F.C.O Association des Fêtes et Cérémonies Officielles

Présidente : Karine MACADOUX

- macadoux.karine@hotmail.fr

Association Lucano

Président : Gerardo LISANTI

- gerardo.lisanti@orange.fr

Les Petites Mains de Voisenon

Présidente : Josiane PINEAU

- josiane.pineau77@gmail.com



MESSES DES VILLAGES : (SECTEUR DU NORD-EST DE MELUN)

Messes dominicales itinérantes 10h (sauf précision contraire)

AGENDA

- ◆ 24 mars : Repas de Printemps des Anciens au Mille-Club 12 h 30
- ◆ 12/13/14 avril : Salon des peintres au Mille-Club
- ◆ 8 mai : Assemblée Générale des Anciens Combattants au Mille-Club
- ◆ 11 mai : Soirée italienne au Mille-Club (association LUCANO)
- ◆ 11 mai : Les Lavandières au Grand Lavoir Place du 14 Juillet - spectacle à partir de 14 h (AVI P)
- ◆ 24 mai : Fête des Voisins au Mille-Club (si pluie)
- ◆ 1^{er} juin : Journée Portes Ouvertes SMITOM à REAU
- ◆ 2 juin : Tournoi de pétanque (ASCV) au Mille-Club
- ◆ 14 juin : Spectacle des enfants de maternelle au Mille-Club
- ◆ 21 juin : Café chantant (FR) au Mille-Club 19 h 30
- ◆ 22 juin : Fête de la musique place des commerces 20 h 30
- ◆ 28 juin : Gala de danse de l'ASCV au Mille-Club 20 h 30
- ◆ 29 juin : Café chantant (FR) au Mille-Club 20 h 30

CARNET

Ils sont nés ...

- Hélène, Christiane, Pascale LIDEC le 27 décembre 2018
- Tyrell, Llowen, PELE le 2 février 2019

Félicitations aux parents

PACS de :

- Agnès GRILLOT et Raphaël NION le 21 février 2019

Tous nos vœux de bonheur

Ils nous ont quittés ...

- Jean-Pierre, Emile, Alexis RUMEAU le 12 octobre 2018
- Maurice, Paul, Claude FERREIRA le 24 novembre 2018
- Daniel, Ernest, Alfred GANDARINHO le 6 décembre 2018

Sincères condoléances aux familles

Bon à savoir...

Numéro d'astreinte Mairie en cas d'urgence **06 77 37 92 49**

VIE MUNICIPALE / INFOS PRATIQUES

> Mairie de Voisenon

8, rue des Ecoles, 77950 Voisenon
Tél : 01 60 68 29 00 - Fax : 01 60 59 05 91
Mail : mairie-voisenon@wanadoo.fr
Site Internet : www.voisenon.fr
Secrétariat : Cathy CASAGRANDE
Nathalie DEBSKI

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 30 - 18 h 30
Mardi : 9 h 00 - 12 h 00
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 30
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00

> Bibliothèque Municipale

R. DENIS, N. HENRY, MT. ORTEL
Horaires d'ouverture : mercredi et samedi
de 9 h 30 à 12 h 00 hors vacances scolaires.

> Ramassage des ordures

Collecte de la poubelle habituelle : mardi et vendredi
Collecte de la poubelle à couvercle jaune : jeudi
Déchets verts : lundi du 18 mars au 15 décembre

> Ramassage des encombrants

sur rendez-vous :
Allo Encombrants 0800 501 088

> Horaires d'ouverture de la déchèterie

Du 1^{er} novembre au 31 mars
- Semaine : 14 h 00 - 18 h 00
- Samedi : 9 h 00 - 18 h 00
- Dimanche : 10 h 00 - 13 h 00

> Numéros d'urgence :

Police : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15

SOS Médecin : 08 20 07 75 05
Commissariat : 01 60 56 67 77
Centre antipoison : 01 40 05 48 48
EDF : 09 72 67 50 77
GAZ : 0800 473 333
EAU : 0811 900 400
Hôpital de Melun : 01 64 71 60 00
Urgence dentaire : les matins des dimanches
et jours fériés (de 9 h à 12 h) 01 64 79 75 29

> Info pratique

Par mesure de sécurité nous rappelons à toutes les personnes dont la propriété est située en bordure d'une voie publique (communale ou départementale) qu'elles sont tenues de procéder à l'élagage des branches débordant sur la chaussée.

Il est possible de rencontrer le Maire ou un adjoint sur rendez-vous